

REÇU LE

- 7 JUIL. 2022

DDT 58 - SLSR



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

103
- 6 JUIL. 2022

Service Eau, Forêt et Biodiversité
Police de l'eau sur l'axe Loire
Affaire suivie par : André TORRES
Tél : 03 86 71 52 21
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

Nevers, le

Le Chef du Service Eau Forêt et Biodiversité

au

Chef de la Subdivision Gestion de la Loire

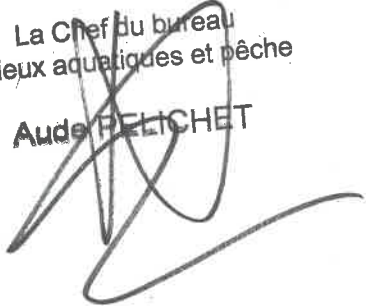
Par ce présent courrier, j'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**autorisation environnementale relative au confortement de la levée domaniale de Sermoise
située en rive gauche du système d'endiguement protégeant le val de Nevers
sur le territoire de la commune de Sermoise**

Dossier réceptionné le 30 juin 2022, jugé complet le 05 juillet et enregistré sous le numéro : **0100004288**.

Mon service étant chargé de l'instruction de ce dossier, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'instruction, et le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

La Chef du bureau
milieux aquatiques et pêche
Aude RELICHET



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.